

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes
Nièvre et Somme
1, allée des quarante
Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Demande de subvention DETR
2025 pour l'aménagement d'un
local archives dans le futur
siège de la CCNS (remplace la
délibération du 11 décembre
2024).

Date de convocation :
30 janvier 2025

Date de séance :
06 février 2025

Date d'affichage :
13 février 2025

Membres en exercice : 55

Membres présents : 36

Membres votants : 38

Jours et heures d'ouverture :
du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00
de 13h30 à 17h00
du vendredi de 8h30 à 12h00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, le Conseil
communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle
des fêtes communale de BETTENCOURT SAINT OUEN, sous la
présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, LEPOIX, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE
ALMEIDA, MINET, LICOUR, LEMAIRE, CERNET, ALEXANDRE,

Mrs DE LIMERVILLE, HERBETTE, FOURCROY, DELASSUS, POISSON,
DELFOSE, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL,
MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TRIMARCHE,
OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, DELATTRE,
BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient absents :

Mmes DUFRENOY, CHEVALIER, LEBRUN, CAPRON,

Mrs PINCHON, LEITAO, MOREL, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER,
MARECHAL, MADANI BUTIN, BLAIZEL, HENRY, CARLE, LOUETTE,
BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Pouvoirs :

Mme LEBRUN donne pour à Mr GAILLARD
Mr HENRY donne pouvoir à Mme SOUILLARD

Secrétaire de séance : Mme LICOUR

La séance étant ouverte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Communauté de Communes Nièvre Somme (CCNS), créée en
2017, résulte de la fusion entre la CC Ouest Amiens et la CC Val de
Nièvre et environs.

Depuis 2017, les agents de la collectivité sont basés sur deux sites
différents, l'un à Flixecourt (le siège) et l'autre à Picquigny où est
installé le local d'archives intercommunal.

En janvier 2024, l'association PEP 80, a mis en vente un bâtiment
de 1000 m² situé à proximité du siège de la CCNS.

Cette opportunité de regrouper les équipes sur un même site a
donc été saisie et la décision d'acquérir le bâtiment a été prise lors
du conseil communautaire du 7 Mai 2024.

Outre les travaux d'aménagement de ce bâtiment pour accueillir l'ensemble des services, dans le cadre du service d'archives intercommunal, des travaux sont également nécessaires pour l'aménagement de locaux spécifiques destinés à accueillir les archives communales et intercommunales.

Monsieur le Président propose donc de solliciter l'Etat au titre de la DETR 2025 pour la réalisation de ces travaux et de délibérer à nouveau car le taux sollicité auprès de la DETR dans la délibération du 11 Décembre 2024 était erroné.

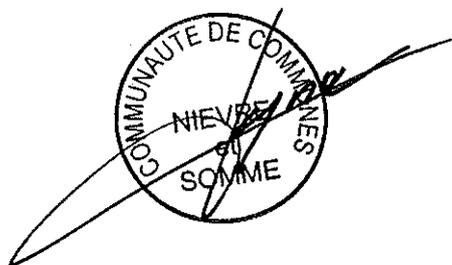
Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 47282,80 € HT.

L'Assemblée Délibérante, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Adopte le projet d'aménagement du local archives de la CCNS et l'estimation prévisionnelle de 47 282.80 € HT.
- Autorise le Président à lancer les consultations pour la réalisation de cette opération et à signer les marchés ou devis correspondants.
- Autorise le Président à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires.
- Autorise le Président à solliciter l'Etat au titre de la DETR 2025.
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.
- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Partenaires financiers	Montant ht	%
Etat-DETR 2025	16 548.98 €	35 %
CCNS	30 733.82 €	65 %
TOTAL	47 282.80 €	100 % du montant global de l'opération

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 12 février 2025 et de sa publication le 13 février 2025.

